



Huissiers, affaires non remporté, non solvable

Par Cali67

Bonjour et merci à vous de répondre à nos questions et de nous aider.
Il y'a 5 ans, j'ai vendu ma voiture 400? à une femme.
J'ai accepté que celle ci me donne un chèque normal (oui je sais, c'est bête

Par ESP

Bonjour
J'en déduis que le chèque était irrégulier ou est revenu sans provision...
... Et d'après votre titre que vous avez fait intervenir un huissier?
-Que s'est-il passé depuis 5 ans?

Par david70

Bonjour,
tout d'abord, merci de votre réponse!
Désolé de répondre que maintenant, mais j'ai perdu mon mot de passe et la modification beug !
Donc, pour continuer, j'ai du porter plainte, et un jugement à été rendu le 16 décembre 2015, condamnant madame à me payer 400? (prix de la voiture) ainsi que 100? de dommage et intérêts.
Le 13 mai 2016, j'ai contacté un huissier de proximité par téléphone. Celui-ci me demande de lui faire un courrier pour lui demander de faire une démarche.
Courrier resté sans réponse.
Février 2021, l'huissier me contacte par mail pour me demander quel sont les instructions, en vue de nouveau frais , car la personne est non solvable.
Au jour d'aujourd'hui, il me réclame 487? de frais.
Je suis complètement perdu de cette injustice!!!
Que me conseillez-vous ?
Un grand merci d'avance !!!

Cali67

Par osram

Bonjour,

Il vous faut payer l'huissier avant qu'il ne fasse taxer et vous saisisse...

Votre débiteur est insolvable, vous avez tout perdu.